

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 novembre 2009  
(convocation du 16 novembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT Jean Jacques à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00  
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel  
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick à cpter de 10 h 45  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. FELTESSE Vincent  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 11 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 10 h 55  
M. SEUROT Bernard à M. BRON Jean-Charles à cpter de 10 h 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à Mlle. EL KHADIR Samira  
M. DUBOS Gérard à M. CHARRIER Alain  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPOUY Alain  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à cpter de 11 h 10  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
puis à cpter de 12 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

#### **EXCUSE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Acquisition de véhicules légers et d'une pelle sur chenilles - Programme 2010 (4lots) - Appel d'offres ouvert européen - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour répondre au renouvellement des véhicules et engins utilisés par les services communautaires, notre Etablissement public lance un marché sur appel d'offres ouvert européen sous forme de marchés séparés.

Par conséquent, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis au point les documents de la consultation conformément aux articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

1- Cet appel d'offres se décline sous la forme de 4 lots désignés comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Berlines à moteur bicarburation (segments B1/B2)
2	Utilitaires «société» à moteur bicarburation ( dérivés des segments B1/B2)
3	Fourgonnettes (VUet VP)
4	1 pelle hydraulique sur chenilles de 22T environ en ordre de marche

1.1 – Les lots 1, 2 et 3 font l'objet de marchés à bons de commande avec un maximum exprimé en quantité annuelle de véhicules.

Les marchés seront conclus pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification au titulaire. Ils pourront être reconduits par périodes annuelles successives, dans la limite de trois reconductions. Les bons de commande seront ainsi émis durant chaque période.

Les quantités maximales annuelles des véhicules figurent ci-dessous :

<i>Lots</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité maximale annuelle</i>
<b>1</b>	<b>Berlines à moteur bicarburation (segments B1/B2)</b>	<b>50</b>
<b>2</b>	<b>Utilitaires «société» à moteur bicarburation ( dérivés des segments B1/B2)</b>	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Fourgonnettes (VUet VP)</b>	<b>20</b>

Ces quantités seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'opération sur la période initiale augmentée des 3 périodes de reconduction autorisées par le Code des Marchés Publics, est évaluée au plus à 3 112 000 € H.T.

1.2 – En revanche, le lot 4 fait l'objet d'un marché unique. Sa durée s'étendra de sa date de notification jusqu'à la fin de garantie du matériel.

L'opération liée à l'acquisition de la pelle sur chenilles est estimée à 159 000 €H.T.

2- Compte tenu de l'estimation de l'ensemble des opérations, cet appel d'offres sera donc de portée européenne.

3- Concernant les délais de livraison de l'ensemble des matériels, ils sont laissés à l'initiative des candidats sans toutefois dépasser les délais plafonds indiqués dans les cahiers des charges.

4- Les dépenses budgétaires sont inscrites dans le cadre du Programme Pluriannuel d'investissement 2010-2013, aux comptes suivants : Budget Principal – chapitre 21 – article 2182 – fonction O200 – CRB AA10 – Programme GAB 00.

5- En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont tenus à la disposition des élus Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés située Immeuble de Guyenne (6ème étage) – Terrasse du Front du Médoc.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

VU le Code des Marchés Publics 2006 et le décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008,

VU le Programme Pluriannuel d'Investissement,

Considérant l'intérêt du renouvellement des véhicules et engins,

## **DECIDE**

Article 1 : Entériner les documents de la consultation,

Article 2 : Autoriser le Président de la communauté Urbaine de Bordeaux à lancer une mise en concurrence, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Article 3 : Autoriser le Président de la communauté Urbaine de Bordeaux à signer des marchés, à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 : Autoriser le Président de la communauté Urbaine de Bordeaux à procéder en cas d'insuccès à la recherche des prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptée à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie d'un marché négocié,

Article 5 : Autoriser le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions sont mises aux voix.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 DÉCEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 8 DÉCEMBRE 2009

M. MICHÈLE ISTE